

RAPPORT D'ÉTAPE SUR L'INSPECTION DES ÉCOLES

École : École La-Belle-Cloche, Commission scolaire de langue française

Date : 29 août 2011

N° de pièce/Description	Observations	Ampleur des mesures correctives	Situation
103, 112, 115, 204, 205, 207, 208, 209, 210, couloirs 105A, 105D, 200A	Carreaux de plafond tachés observés et signalés un peu partout dans l'immeuble.	Enlèvement des carreaux de plafond tachés pour vérifier la présence de moisissures cachées au-dessus de ceux-ci. Les remplacer par des neufs afin de détecter les autres fuites/infiltrations d'eau.	Les carreaux n'avaient pas été remplacés avant l'inspection; on a demandé au personnel de remplacer tous les carreaux afin qu'on puisse détecter les nouvelles taches.
Gymnase, 210	Dégâts causés par l'humidité visibles à la surface de la peinture. Taux d'humidité élevé détecté à la surface du mur.	Réparer la zone et signaler toute autre infiltration d'eau.	La zone n'avait pas été réparée avant l'inspection; réparation nécessaire afin de déterminer si le problème persiste ou s'il a été réglé.
113, chaufferie	Moisissures visibles sur la toile d'isolation de la tuyauterie.	Faire nettoyer et décontaminer la zone en appliquant des mesures de précaution de niveau 1 et réparer la zone affectée.	La zone n'avait pas été nettoyée avant l'inspection, on a demandé au personnel de faire le nettoyage avant le début des classes.

Conclusion et recommandations

Dans le cas des carreaux de plafond fixes qui n'ont pas été enlevés et remplacés, il pourrait être nécessaire de confier le travail à un entrepreneur, car ces carreaux doivent être remplacés avant le début des classes. Étant donné que les carreaux tachés n'avaient pas été remplacés, il n'était pas possible de déterminer s'il y avait de nouvelles fuites/infiltrations. Une autre inspection devra être faite à une date ultérieure.

Le remplacement des carreaux de plafond suspendus par le personnel d'entretien était en cours au moment de l'inspection.

Les enseignants et les membres du personnel sont invités à signaler toute trace d'infiltration d'eau et/ou de moisissures au directeur des services aux immeubles, afin que des réparations soient effectuées et que des mesures correctives soient apportées sans tarder.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme d'inspection des écoles, veuillez consulter le site www.gov.pe.ca/eecd/schoolinspections